



Déduction jours de congés employeur

Par **BOLOT**, le **23/09/2009** à **10:34**

Bonjour,rnrnJe suis Etam dans le secteur du BTP, le paiement de mes jours de congés se fait en jour ouvrable (6 jours/semaine).rnrnMon employeur me déduit sur mon salaire d'un mois, 6 jours de paie, alors que nous sommes payés en jours ouvrés (5 jours/semaine) donc un jour travaillé, payé par la caisse des congés, sur trois semaines cela représente 3 jours travaillé non rémunéré par mon employeur.rnrnEst-ce normal? rnrnLa réponse de mon employeur est, qu'il paye lui les 6 jours à la caisse donc elle nous déduit 6 jours sur notre salaire, même si la caisse, elle compte en jours ouvrables, est mon employeur en jours ouvrés.rnrnQuelqu'un peut-il m'aider à y comprendre quelque chose.rnrnMerci

Par **Visiteur**, le **23/09/2009** à **19:08**

bonsoir,rnrnben voyons..... l'employeur ne paye pas à la caisse des congés 6 jours... il paye un pourcentage sur les salaires bruts... c'est une loi et c'est obligatoire..rnrnquant à vous quand il ne faut pas confondre jours de congés et jours de retenues pour absence cp.. (mais ça je crois que vous l'avez compris)..rnrndonc question jours (vous avez droit à 30 jours de cp par an)rnrnquand vous prenez une semaine de congé on vous enlève 6 jours de congés (car ils sont décomptés en jours ouvrables)..rnrnmais et là l'employeur ne va pas être content...rnrnil doit vous enlever seulement les heures d'absence.. donc si vous travaillez 35 heures .. il vous enlève 35 h sur votre fiche de paye.rnrnil ne faut pas qu'il confonde jours et heure